

États financiers de

**L'AUTORITÉ CANADIENNE
POUR LES ENREGISTREMENTS
INTERNET**

Exercice clos le 31 mars 2021

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet « l'entité »), qui comprennent

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021
- l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes afférentes aux états financiers qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de rapports financiers de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.R. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

5 août 2021

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État de la situation financière

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 801 750 \$	2 983 349 \$
Débiteurs (notes 3 et 11)	2 702 440	2 461 875
Charges payées d'avance	2 540 384	2 762 515
	<u>8 044 574</u>	<u>8 207 739</u>
Investissements affectés (note 4)	32 685 977	26 172 063
Immobilisations		
Immobilisations corporelles (note 5)	2 834 674	4 101 271
Actifs incorporels (note 6)	89 793	262 384
	<u>2 924 467</u>	<u>4 363 655</u>
	<u>43 655 018 \$</u>	<u>38 743 457 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 7 et 11)	4 260 272 \$	3 759 562 \$
Dépôts des clients	591 006	724 793
Tranche à court terme des produits reportés	18 843 687	16 767 404
Tranche à court terme de l'avantage incitatif relatif au bail (note 8)	77 175	77 175
	<u>23 772 140</u>	<u>21 328 934</u>
Produits reportés	7 294 323	6 666 820
Avantage incitatif relatif au bail (note 8)	352 800	429 975
Actif net		
Grevé d'une affectation interne (note 9a))	9 311 288	5 954 073
Investi en immobilisations (note 9b))	2 924 467	4 363 655
	<u>12 235 755</u>	<u>10 317 728</u>
Engagements (note 12)		
Éventualités (note 13)		
Garanties (note 15)		
	<u>43 655 018 \$</u>	<u>38 743 457 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


 Crystal Nett,
 Présidente du comité d'audit de CIRA


 Helen McDonald
 Présidente du conseil d'administration de CIRA

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Produits		
Frais d'enregistrement (note 11)	27 373 189 \$	26 340 650 \$
DNS, registre et autres produits provenant de services	3 444 409	1 906 564
Frais de certification et d'ouverture de dossier	153 341	124 440
	<u>30 970 939</u>	<u>28 371 654</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	15 584 931	13 520 668
Informatique et réseaux	5 331 054	4 638 170
Communications, sensibilisation et éducation	3 377 231	2 386 447
Programmes d'investissement communautaire	2 143 350	1 784 230
Services-conseils	1 981 932	1 589 384
Amortissement des immobilisations corporelles	1 778 816	1 904 276
Frais de bureau et frais généraux (note 8)	1 427 299	1 484 446
Adhésions à titre de membre de l'industrie	391 664	394 803
Formation et perfectionnement du personnel	239 456	438 869
Amortissement des actifs incorporels	192 233	276 375
Déplacements	1 277	586 019
	<u>32 449 243</u>	<u>29 003 687</u>
Insuffisance des produits sur les charges avant l'élément suivant :	(1 478 304)	(632 033)
Autre		
Revenu (perte) net(te) de placement (note 10)	3 396 331	(134 376)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>1 918 027 \$</u>	<u>(766 409)\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	Non affecté	Grevé d'une Affectation interne	Investi en immobilisations	Total pour 2021	Total pour 2020
Actif net à l'ouverture de l'exercice	– \$	5 954 073 \$	4 363 655 \$	10 317 728 \$	11 084 137 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 918 027	–	–	1 918 027	(766 409)
Investissement net en immobilisations	(531 861)	–	531 861	–	–
Amortissement des – immobilisations	1 971 049	–	(1 971 049)	–	–
Virement interfonds	(3 357 215)	3 357 215	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	– \$	9 311 288 \$	2 924 467 \$	12 235 755 \$	10 317 728 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Rentrées provenant des clients	33 674 725 \$	28 441 936 \$
Placement et intérêts reçus	1 248 573	956 851
Trésorerie versée aux fournisseurs et employés	(28 059 122)	(27 983 788)
	6 864 176	1 414 999
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(512 219)	(1 855 257)
Acquisition d'actifs incorporels	(19 642)	(90 409)
Produit sur la vente d'investissements affectés	2 721 842	8 328 633
Achats d'investissements affectés	(9 235 756)	(8 324 254)
	(7 045 775)	(1 941 287)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(181 599)	(526 288)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 983 349	3 509 637
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 801 750 \$	2 983 349 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

1. But de l'organisme

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (« ACEI ») est une entité sans but lucratif qui a été constituée le 30 décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 3 octobre 2012, CIRA a reçu son certificat de prorogation d'Industrie Canada, afin de pouvoir poursuivre ses activités conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Elle est responsable d'exploiter, de manière ouverte, efficace et innovante, le domaine de premier niveau de code de pays (« ccTLD ») .CA comme une ressource publique clé au bénéfice de tous les Canadiens. CIRA peut également réaliser d'autres activités d'enregistrement liées à Internet pour la collectivité canadienne.

CIRA est une entité sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

La direction a dressé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Nous décrivons ci-dessous les méthodes comptables que nous jugeons importantes.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Les investissements affectés sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice. S'il existe une telle indication de dépréciation, CIRA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, CIRA ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les apports de matériel sont comptabilisés à leur juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé comme suit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Immobilisations	Vie utile
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier et luminaires	10 ans
Améliorations locatives	Vie utile ou durée du bail, si celle-ci est plus courte

c) Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles se composent des logiciels achetés ou développés à l'interne pour le registre .CA et sont comptabilisées au coût de revient. Les logiciels achetés et les logiciels développés à l'interne sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative respective de 3 et 5 ans.

d) Dépôts des clients

Certains registraires tiers conservent un solde dans un compte de dépôt de CIRA pour couvrir les frais d'enregistrement et de renouvellement des noms de domaine .CA. CIRA comptabilise ces dépôts comme des éléments de passif à court terme. Lorsque les frais applicables sont facturés au registraire, les fonds correspondants sont prélevés dans le compte de dépôt et constatés comme des produits et des produits reportés conformément à la politique de constatation des produits.

e) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relatifs au bail sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Les baux de location signés dans le cadre d'un contrat de location-exploitation seront inclus dans la détermination du résultat net pendant la durée du bail et selon la méthode linéaire, et la différence par rapport au loyer ayant effectivement été payé sera comptabilisée en tant que loyer reporté dans les avantages incitatifs relatifs à des baux dans les présents états financiers.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Perte de valeur des actifs à long terme

Les actifs à long terme se composent des immobilisations corporelles et des actifs incorporels et sont réévalués pour déterminer s'il y a perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable ne peut être recouvrée. Le cas échéant, la recouvrabilité d'un actif détenu et utilisé est mesurée en estimant la juste valeur marchande de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif dépasse sa juste valeur marchande estimative, une perte de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur marchande, est constatée. Au 31 mars 2021, aucune circonstance connue n'indiquait que la valeur comptable des actifs à long terme n'était pas recouvrable.

g) Constatation des produits

Les frais d'enregistrement sont des frais fixes qui sont facturés pour l'enregistrement et le renouvellement des noms de domaine .CA; ils deviennent non remboursables cinq jours après la signature de la convention d'enregistrement.

Les produits provenant des frais d'enregistrement sont constatés lorsqu'il existe des éléments probants répandus qu'une entente existe, que des services sont rendus, que les frais sont fixes ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais d'enregistrement sont reportés et constatés au prorata sur la durée de l'enregistrement, qui varie de 1 an à 10 ans.

Le système de noms de domaine (« DNS »), le registre et les autres revenus provenant de services sont des frais fixes. Les produits provenant du DNS, du registre et d'autres services sont constatés lorsqu'il existe répandus qu'une entente existe, que des services sont rendus, que les droits sont fixes ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les frais de certification sont constatés à titre de produits lorsque le registraire est certifié par CIRA.

Les frais d'ouverture de dossier sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

Le revenu de placement est constaté à titre de produits lorsqu'il est gagné.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent, notamment, la valeur comptable des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

3. Débiteurs

	2021	2020
Créances clients	2 683 660 \$	2 445 702 \$
Placement et intérêts à recevoir	2 615	3 725
Autres débiteurs	16 165	12 448
	2 702 440 \$	2 461 875 \$

4. Investissements affectés

Le conseil d'administration affecte des investissements au financement des activités courantes et futures conformément à la politique qu'il a approuvée en la matière.

	Coût	Juste valeur marchande	2021 Profits (pertes) non réalisé(e)s	2020 Juste valeur marchande
Fonds valorisé d'obligations à rendement global PH&N, série O	17 093 635 \$	16 847 663 \$	(245 972)\$	13 295 887 \$
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme PH&N, série O	760 448	763 182	2 734	1 009 226
Fonds de valeur d'actions canadiennes PH&N, série O	4 602 505	5 425 208	822 703	4 256 028
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, série O	1 794 066	2 789 443	995 377	2 329 209
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, série O	2 786 306	2 934 922	148 616	2 235 445
Fonds stratégique d'hypothèques PH&N O	3 970 966	3 925 559	(45 407)	3 046 268
Total	31 007 926 \$	32 685 977 \$	1 678 051 \$	26 172 063 \$

Au 31 mars 2020 et pour l'exercice clos à cette date, le coût et les pertes non réalisées s'élevaient respectivement à 26 359 252 \$ et à 187 189 \$.

Le revenu de placement évalué à la juste valeur, qui figure à l'état des résultats, correspond à la variation nette du solde de clôture des profits non réalisés depuis le dernier exercice.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

4. Investissements affectés (suite)

CIRA investira ses investissements affectés et tous les fonds excédant ses besoins journaliers de fonctionnement dans des instruments qui, de l'avis de la direction, maximiseront le rendement tout en réduisant le risque indu (note 14). Le conseil d'administration approuve les objectifs et lignes directrices en matière d'investissement de l'organisme conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement (EPPP) et il évalue les résultats des activités d'investissement.

Selon les limites et les restrictions établies dans l'EPPP, CIRA peut investir dans un portefeuille diversifié de fonds de placement, qui comprend des titres canadiens à revenu fixe et des titres hypothécaires et actions canadiennes et mondiales investis dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire. Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, CIRA peut également investir dans des titres garantis par l'État, dans des investissements assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et dans des obligations de sociétés que le conseil d'administration juge de grande qualité. La juste valeur de ces investissements est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché. Le coût est déterminé en fonction du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
Matériel informatique	16 764 867 \$	15 165 531 \$	1 599 336 \$	2 608 773 \$
Mobilier et luminaires	1 507 220	1 039 171	468 049	580 127
Matériel de bureau	243 222	241 415	1 807	4 649
Améliorations locatives	1 773 626	1 008 144	765 482	907 722
	20 288 935 \$	17 454 261 \$	2 834 674 \$	4 101 271 \$

Au 31 mars 2020, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 19 776 716 \$ et à 15 675 445 \$.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

6. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
Logiciels	4 129 991 \$	4 040 198 \$	89 793 \$	262 384 \$

Au 31 mars 2020, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 4 110 349 \$ et à 3 847 965 \$.

7. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 278 432 \$ (209 611 \$ en 2020) au titre des sommes à remettre à l'État, ce qui englobe les montants à payer au titre de la taxe de vente harmonisée et des cotisations salariales.

8. Avantages incitatifs relatifs au bail

Aux termes de son bail actuel de location d'espaces à bureaux, CIRA recevait 661 500 \$ à titre d'avantage incitatif relatif au bail, montant qui sera amorti sur la durée du nouveau bail. Les avantages incitatifs, qui sont comptabilisés comme une réduction des frais de loyer durant l'année, ont totalisé 77 175 \$ (33 075 \$ en 2020).

9. Actif net

a) Actif net grevé d'une affectation interne

L'actif net grevé d'une affectation interne s'accumule aux fins prévues par le conseil d'administration. Tous les ans, ce dernier examine le niveau des fonds accumulés par rapport aux besoins courants et à venir. Tout élément d'actif net non affecté est alloué à l'actif net grevé d'une affectation interne.

b) Actif investi en immobilisations

Le montant investi en immobilisations représente la tranche de l'actif net qui n'est pas disponible pour l'organisme à d'autres fins.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

10. Revenu (perte) net(te) de placement

Le revenu net de placement gagné et comptabilisé dans l'état des résultats est calculé comme suit :

	2021	2020
Revenu gagné sur les investissements affectés	1 229 670 \$	817 113 \$
Revenu gagné sur la trésorerie	17 793	55 419
Variation de la juste valeur des investissements affectés	2 148 868	(1 006 908)
Total du revenu (perte) net(te) de placement	3 396 331 \$	(134 376)\$

11. Opérations entre apparentés

Les états financiers comprennent des jetons de présence de 286 813 \$ (269 082 \$ en 2020) versés aux 12 administrateurs de CIRA. Ces services ont été fournis dans le cours normal des activités de l'organisme et sont inscrits à leur valeur d'échange, soit le montant de contrepartie établi et convenu par les parties apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, CIRA fait affaire avec des registraires dont les principaux actionnaires, administrateurs ou membres de la direction peuvent aussi être des administrateurs de CIRA. En 2020, CIRA a fourni des services d'enregistrement à de tels registraires qui sont évalués à la valeur d'échange courante pour ce genre de services, soit 849 286 \$ (1 875 949 \$ en 2020). Les dépôts des clients comprennent les soldes appartenant à ces registraires, qui totalisent 2 062 \$ (113 561 \$ en 2020).

Les créiteurs comprennent les sommes dues aux membres de la direction et aux administrateurs de CIRA pour le remboursement de leurs dépenses, qui totalisent néant \$ (566 \$ en 2020).

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

12. Engagements

Contrat de location-exploitation

CIRA s'est engagée à verser des paiements minimaux aux termes d'un contrat de location-exploitation visant ses locaux, comme il en est question à la note 8.

Les paiements minimaux à verser au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

2022	424 116 \$
2023	424 116
2024	424 116
2025	424 116
2026	141 372
	<hr/>
	1 837 836 \$

CIRA est aussi tenue d'assumer sa part des frais d'exploitation, que le locateur estime à 349 703 \$ par année.

13. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, il arrive que CIRA soit visée par des réclamations relatives aux enregistrements de noms de domaine. Bien que l'issue de ces réclamations soit incertaine, la direction croit qu'elles ne toucheront pas d'une manière appréciable la situation financière de CIRA.

Au cours de l'exercice, l'organisation a reçu un avis de demande officiel concernant des questions de gouvernance et la divulgation de diverses informations. CIRA a demandé des conseils juridiques externes pour défendre cette action. Aucune réclamation de dommages et intérêts n'a été reçue.

Étant donné que l'incidence financière de ces réclamations ne peut être estimée, aucune provision n'a été portée aux comptes rattachés à ces réclamations.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

14. Instruments financiers et risques connexes

a) Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers de CIRA se composent de la trésorerie, des débiteurs, des investissements affectés et des créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, en raison de la nature relativement à court terme de ces instruments. La juste valeur des investissements affectés est déterminée principalement en se basant sur les cours du marché.

b) Risque de crédit

CIRA est exposée au risque de crédit sur la valeur de ses débiteurs et sur ses investissements. Le risque de crédit sur les débiteurs est négligeable en raison de leur nature même. Conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures en matière d'investissement, les pourcentages de référence à respecter en ce qui a trait aux différentes catégories d'actifs du portefeuille de fonds d'investissement se présentent comme suit : 66 % pour les titres à revenu fixe canadiens et les titres hypothécaires (70 % en 2020), 17 % pour les actions canadiennes (15 % en 2020) et 17 % pour les actions mondiales (15 % en 2020). Dans le cadre d'un mandat non discrétionnaire, CIRA limite ses investissements aux titres garantis par l'État, aux obligations de sociétés de qualité supérieure et aux investissements assurés par la SADC.

c) Risque de liquidité

CIRA est exposée à un risque de liquidité négligeable. Le risque de liquidité est le risque que CIRA ne puisse pas remplir ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La politique de CIRA en matière de gestion de ses liquidités est de s'assurer qu'elle possède des réserves suffisantes au niveau de la trésorerie et des investissements affectés pour pouvoir répondre à ses besoins de liquidités, actuels et prévus. Pour réduire ce risque, CIRA investit dans des titres liquides à revenu fixe, des équivalents de trésorerie et dans des actions, qui, au besoin, peuvent être vendus pour générer des flux de trésorerie.

d) Risque de taux d'intérêt

CIRA est exposée au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie, et ses investissements. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements génèrent des intérêts aux taux en vigueur sur le marché, qui varient entre 2,37 % et 2,55 %. Les placements dans des obligations garanties par le gouvernement sont exposés à des variations des justes valeurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

e) Risque de change

CIRA traite majoritairement en dollars canadiens et elle n'est donc pas exposée au risque de change de manière significative.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

15. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, CIRA a conclu un contrat d'assurance qui satisfait à la définition d'une garantie.

Une indemnité a été fournie à tous les administrateurs et membres de la direction de CIRA pour différents éléments, notamment tous les coûts engagés pour régler des actions ou des poursuites en justice résultant de leur participation à CIRA, sous réserve de certaines restrictions. CIRA a contracté une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants afin d'atténuer le coût de toute action ou poursuite éventuelle. Les modalités de cette indemnisation ne sont pas définies explicitement, mais celle-ci est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi comme fiduciaire, administrateur ou membre de la direction de CIRA. Le montant maximum de tout paiement potentiel futur aux fins d'indemnisation ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

16. Gestion du capital

CIRA définit le « capital » comme étant son actif net.

L'objectif de CIRA en ce qui a trait à l'actif net grevé d'une affectation interne est de préserver la situation financière de CIRA et d'assurer sa capacité de continuer à fonctionner dans l'éventualité où des circonstances imprévues se présenteraient.

CIRA gère son actif net de manière à respecter ses objectifs de maintenir des fonds pour son fonctionnement et de financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels en fonction de ses besoins de fonctionnement. Ces objectifs sont établis par le conseil d'administration durant son exercice annuel de planification stratégique et d'établissement du budget.

CIRA n'est assujettie à aucune exigence externe sur son capital et il n'y a pas eu de changement dans les pratiques de gestion du capital par rapport à l'exercice précédent.

17. Répercussions de la pandémie de COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux.

AUTORITÉ CANADIENNE POUR LES ENREGISTREMENTS INTERNET

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

17. Répercussions de la pandémie de COVID-19 (suite)

Au moment de l'approbation des présents états financiers, CIRA avait recensé les indicateurs suivants des conséquences financières et entrepris les activités suivantes en lien avec la pandémie de COVID-19 :

- a connu une baisse temporaire de la juste valeur des placements et des revenus de placements
- fermeture de leurs bureaux du 13 mars 2020 à la date du rapport des auditeurs sur la base des recommandations de santé publique
- la mise en œuvre des exigences obligatoires de travail à domicile pour ceux en mesure de le faire

La durée et l'ampleur ultimes des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière de CIRA ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Pour le moment, il n'est pas possible d'établir une estimation de l'incidence financière de la pandémie sur CIRA.